

DEPARTEMENT DE L'AIN  
Arrondissement de Bourg  
Canton d'Attignat  
Commune de MONTRACOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	11	3	14

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 novembre 2024

**Présents :**

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Patricia CHAMBARD  
MM. David LAFONT, Christophe SUBTIL, Martial CHEVALIER, Christophe JOLY, Laurent CLAUS

**Absents excusés :** MME Annie CHARTREZ (donne pouvoir à Martial CHEVALIER)

MM. Loïck YONNET, Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT), Frédéric REFOUVELET (donne pouvoir à Christophe JOLY).

**A été élu secrétaire :** Monsieur Christophe JOLY

**Objet : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES RISQUES STATUTAIRES.**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le contrat d'assurance collective signé le 18 décembre 2020 avec Groupama et prenant effet le 01 janvier 2021 arrive à échéance le 31 décembre 2024. Un tel contrat garantit le remboursement de salaire, sous certaines conditions, en cas d'absence d'un agent malade, il convient donc de le renouveler pour une durée de 4 ans.

Le Centre de Gestion, suite à la mise en œuvre d'un marché public d'assurances garantissant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leurs personnels, propose un contrat par l'intermédiaire de CNP Assurance / WTW France. GROUPAMA quant à lui fait également une proposition.

Monsieur le Maire fait le point sur ces deux propositions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance collective proposé par GROUPAMA et tous les documents y afférents,
- **D'INSCRIRE** les montants des cotisations d'assurance au budget 2025 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,  
David LAFONT

